

## EXPÉRIMENTATION ANIMALE

*Rapport annuel 2021 du Gircor*

*Communiqué, le 20 juillet 2022*

L'Académie nationale de Médecine, l'Académie nationale de Pharmacie, l'Académie des Sciences et l'Académie Vétérinaire de France tiennent à rappeler que la recherche en santé pour l'homme reste encore pour partie dépendante du recours aux animaux, que les expérimentations animales sont aujourd'hui strictement encadrées en Europe et qu'elles répondent à des critères éthiques rigoureux (Directive Européenne 2010/63/UE)

[https://www.acadpharm.org/dos\\_public/EXPERIMENTATION\\_ANIMALE\\_2021.10.29.PDF](https://www.acadpharm.org/dos_public/EXPERIMENTATION_ANIMALE_2021.10.29.PDF).

Dans ce contexte, les Académies saluent la démarche du Gircor qui, dans le cadre de la Charte de transparence sur le recours aux animaux à des fins scientifiques et réglementaires en France, vient de publier, le 13 juin 2022, son rapport annuel 2021

<https://www.gircor.fr/telechargements/charte-de-transparence-rapport-2021>.